

741

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, concernant le repos hebdomadaire aux halles centrales de Paris. (N° 437, année 1913.)

(Nommée le 12 décembre 1913.)

MM.

1^{er} BUREAU : CANNAC.

2^e — Eugène GUÉRIN.

3^e — Emile REY.

4^e — DECKER-DAVID. *Secrétaire*

5^e — DE LAS CASES.

6^e — HENRY BÉRENGER.

7^e — Henry CHÉRON.

8^e — POIRRIER. *Président*

9^e — LOZÉ.



1
Réunion de la Commission relative au projet
relatif aux douanes aux Anciens Constitués.

M. Porcien est nommé président.

M. Recher-Navid secrétaire

Séance du 16 décembre

M. Coumès, M. Ray-Trochu-Navid, M. Cherai, M. Porcien
exposent les conditions de leur nomination dans deux lois.

M. Tore en principe est hostile aux réformes.

M. Guarin dit que l'ill. Leuvin a présenté un projet
contraire à celui du gouvernement. Il veut qu'il ne soit
pas soumis devant la Chambre; mais dans le rapport de donner
des explications pour appuyer l'initiative sur les intérêts de
voté de la Chambre.

M. Cherai donne des explications des auteurs qui n'ont
faites dans son rapport sur les intérêts. L'ill. Leuvin
pense que les sommes ne se payent pas adués les espèces
L'initiative dit qu'il faut démissionner cette décision qui ne
peut être que l'œuvre de la souveraineté.

M. Porcien dit que les deux projets et prouve que le
projet du gouvernement n'est pas celui qui pour permettre
de une dérogation soit faite dans la vente des produits
pernicelle.

M. Recher-Navid demande que les intérêts soient
cristallisés par la souveraineté.

M. Tore appuie la demande de M. Recher-Navid.

M. Guarin et Cherai ne sont pas pour cristalliser les
intérêts de peur de tenir les accords nationaux.

M. Cherai demande que l'on prouve comme celui le
projet du gouvernement.

M. Porcien propose d'accepter d'instaurer les
personnes que M. Guarin et les espérants.

des mandataires, commissionnaires et employés des
Chambres.

Au Bureau en conséquence de la
d'insubordination.

M^r Guichard. Commissionnaire d'office
sur Halls Courtoises
en demandant au Chef de Police cette
audition.

A pour de convoquer les intéressés
mandataires et employés -

Vendredi 22 décembre 1913 3^h 4 heures.
Lundi 22 Les heures avec ce 3^h 4 heures.

Le procureur.

J. Decker. Proc.

Seance du 22 Decembre 1913.

Président - M^r Perrin

Secrétaire - Arthur David

Le président dit que les délégations ont été entendues par le Ministre des Travaux. M^r Melin.

M^r Guichard - Commisaires du jury - M^r Montsurat. Actuellement commencent ces halles - Il n'y avait de fait que le café par roulement, maintenant et est affecté aux halles. On a trouvé un certain café collectif des cinquante pendant 8 mois pour être ramené le lundi. Les autres mois par de café - Pour les fruits et légumes - Par pratique on donne 8 jours gratuits d'au l'œuvre.

Les commissaires ont demandé une explication d'ou le projet de loi / pour réglementer un ordonnance la formation.

Dans les communications de la loi, on dit que l'on ne peut pas donner le café groupe.

Le Comité de la loi a étudié ensemble les commissaires et mandataires - Ce sont des mandataires de ce côté.

M^r M^r les mandataires demandent que le Porte vote pour les mandataires dont existe par la loi. (M^r Berque - Président des mandataires)

M^r Boni président de la Chambre syndicale des fruits - Commisaires Paris - Il donne lecture d'une lettre adressée à M^r Melin. L'œuvre a obtenu le café groupe.

M^r Demarié expose que le rapport de l'Assemblée de la Chambre ou il manque le celui des dernières entrées. Mais il dit que son rapport pour le café groupe.

M^r Viel président de l'œuvre, dit qu'il est d'accord sur la patrie, et est pour le café groupe.

M^r Guerin, dit qu'il n'y a que 2 solutions. Accepter le vote d'ou des mandataires et donner l'œuvre comme par

5

Séance du 6 février 1914

Président M. Coirier - M. Henry Chéron Rapporteur
remplit les fonctions de Secrétaire.

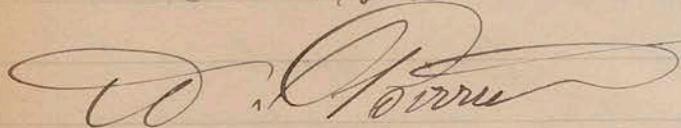
La Commission entend tous les représentants
de syndicats y compris ceux qui ont adressé de
nouvelles réclamations depuis la dernière séance.

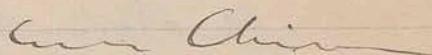
Le Président et le Rapporteur les exhortent à ne pas
troubler l'accord qui était intervenu et sur lequel
s'était basée la Commission pour approuver le projet
de loi.

Il est entendu que M. Guichard, commissaire aux
Halles, réunira de nouveau tous les intéressés, sefforera
de les concilier sur une formule définitive et que
cette formule, après avoir été soumise au Ministre
des Travaux, sera définitivement présentée à la Commission
par le Rapporteur.

Le Président

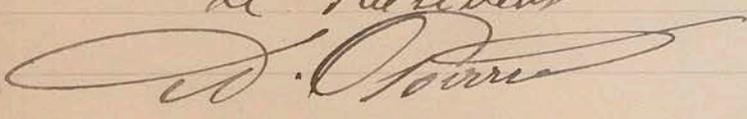
Le Rapporteur





Séance du 26 Mars 1914
 Président: M. Fournier. Secrétaire: M. Lammie
 Rapporteur: M. Chéron -

M. le ministre du Travail ne pouvant se rendre à la
 séance, M. le Directeur des Travaux au Ministère du
 Travail, délégué par lui, s'est présenté devant la
 Chambre. Il s'est déclaré tout à fait d'accord avec la
 texte adopté par la Chambre. M. le rapporteur a été
 autorisé à déposer son rapport aujourd'hui même
 sur le bureau du Sénat.

Le Président


Le Secrétaire
